



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VALLESPIR

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature à Arles sur Tech, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Président.

La convocation a été transmise par voie dématérialisée le 27 mars 2025.

Etaient présents (26) :

- Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda : MMES Simone BERIO, Marie COSTA, Michelle DUNYACH, Christine SITJA, MM Richard COLL, Frédéric DEPERROIS, Alain LLAURENSY, Alexandre REYNAL.
- Conseillers d'Arles sur Tech : MMES Catherine BARNEDES, Jocelyne RIBUIGENT, MM Jean-Marie CORCOY, Jérôme MOLAS, David PLANAS, Jean-Louis VIRGILI, André XIFFRE.
- Conseiller de Corsavy : M. Antoine CHRYSOSTOME.
- Conseiller de Coustouges : -
- Conseiller de La Bastide : -
- Conseiller de Lamanère : MME Gisèle JUANOLE.
- Conseiller de Le Tech : M. Guillaume CERVANTES.
- Conseiller de Montbolo : MME Marie-José MACABIES.
- Conseiller de Montferrer : -
- Conseillers de Prats-de-Mollo-La Preste : MME Jeanne MAISON et M. Bernard REMEDI.
- Conseillers de Saint Laurent de Cerdans : MME Marie-Madeleine SAN JUAN et M. Louis CASEILLES.
- Conseiller de Saint Marsal : M. Guy METIVIER.
- Conseiller de Serralongue : M. Philippe JUANOLA.
- Conseiller de Taulis : MME Martine MAUGUIN.

Absents excusés (3) MM Michel ANRIGO, Claude FERRER et Jean-Victor HERETE.

Pouvoirs (6) : MMES Anne-Marie GRAVE (procuration à Jérôme MOLAS), Danielle HERBAIN (procuration à Marie COSTA), Magali YOVANOVITH (procuration à Alain LLAURENSY), MM Daniel BAUX (procuration à Guy METIVIER), Yves BENASSIS (procuration à Marie-Madeleine SAN JUAN), Jean-Marie GOURGUES (procuration à Martine MAUGUIN).

Soit 26 membres présents sur un effectif de 35, le quorum est atteint.

Madame Marie-José MACABIES est élue secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES : Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L5211-1 relatif aux dispositions du CGCT du chapitre 1, du titre 2 du livre 1 de la deuxième partie applicables au EPCI ;

VU le CGCT et notamment son article L2121-14 relatif à la désignation d'un Président autre que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) pour procéder au vote du Compte Administratif ;

VU le CGCT et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

CONSIDERANT que Monsieur David PLANAS, premier Vice-Président de la Communauté de Communes du Haut Vallespir, a été élu à l'UNANIMITE par les membres présents et représentés pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif ;

CONSIDERANT que Monsieur Claude FERRER, s'est retiré, pour laisser la présidence à Monsieur David PLANAS, premier Vice-Président, au moment de procéder au vote du Compte Administratif. Dans ces conditions, le Président de la Communauté de Communes du Haut Vallespir n'a pas pris part au vote ;

► **Section de fonctionnement :**

	Prévu	Réalisé
Total dépenses	545 194,67 euros	375 130,63 euros
Total recettes	545 194,67 euros	423 203,81 euros

- Excédent : 48 073,18 euros

► **Section d'investissement :**

	Prévu	Réalisé
Total dépenses	1 816 878,00 euros	1 100 643,53 euros
Total recettes	1 816 878,00 euros	767 475,80 euros

- Déficit : 333 167,73 euros

Restes à réaliser en dépenses : 392 664,85 euros
Restes à réaliser en recettes : 547 921,37 euros
Solde Restes à réaliser : 155 256,52 euros

Le solde d'exécution de la section d'investissement s'élève donc à : - 177 911.21 euros.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Votes pour : 32 dont 6 pouvoirs
Votes contre : 0
Abstentions : 0

- **CONSTATE** la discordance d'un euro sur le résultat d'investissement entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion du Budget Annexe Assainissement. Une régularisation interviendra sur le Compte de Gestion dudit Budget pour l'exercice 2025 ;
- **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Annexe Assainissement de la Communauté de Communes du Haut Vallespir pour l'exercice 2024 ;
- **Une délibération spécifique précisera l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. »

Certifié exécutoire après :

Transmission en Préfecture le :
Publié sur le site internet :

La secrétaire de séance

Marie-José MACABIES

Fait à Arles sur Tech, le 09 avril 2025,

Le Président de séance

David PLANAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité décisionnaire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier par courrier (TA MONTPELLIER 6 rue Pitot-34000 Montpellier) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, et ce dans le même délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.